

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PIBRAC**

Séance du 6 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le 6 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Camille POUPONNEAU, Maire :

Etaient présents : Camille POUPONNEAU – Benoît RABIOT – Laurence DEGERS – Miguel PAYAN – Maryline LOUIS LHOSTE – Denis LE BOT – Corinne DUFILS JUANOLA – Nathalie CROSTA - Franck DUVALEY – Marion JOUAN RENAUD – Bruno COSTES – Didier KLYSZ – Odile BASQUIN

Ayant donné pouvoir : Honoré NOUVEL à Benoît RABIOT – Brigitte HILLAT à Benoît RABIOT – Guillaume BEN à Marion JOUAN RENAUD – Denise CORTIJO à Maryline LOUIS LHOSTE – Gilbert FACCO à Laurence DEGERS – José SALVADOR à Miguel PAYAN – Nathalie FAYE à Nathalie CROSTA – Nicolas DELPEUCH à Laurence DEGERS – Laurence TARQUIS à Denis LE BOT – Yann KERGOURLAY à Corinne DUFILS JUANOLA – Romuald BEAUVAIS à Corinne DUFILS JUANOLA – Rachel MOUTON à Maryline LOUIS LHOSTE – Fanny PRADIER à Nathalie CROSTA – Benoît BEAUDOU à Franck DUVALEY – Gilles ROUX à Bruno COSTES – Nathalie NICOLAÏDES à Bruno COSTES

Secrétaire de séance : Marion JOUAN RENAUD

Présente sans voix délibérative : Dorothée CAMPAGNOLLE, Directrice Générale des Services

7 Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Délibération n° 202104DEAC34 « BUDGET »

Objet : Vote du budget primitif communal 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants,

VU l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le Décret n° 2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes,

VU l'avis de la commission permanente réunie le 1^{er} avril 2021,

VU la délibération n° 202102DEAC14 en date du 9 février 2021 portant sur le vote de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2021,

VU la délibération n° 202104DEAC32 en date du 6 avril 2021 adoptant le compte administratif communal de l'exercice 2020,

VU la délibération n° 202104DEAC33 en date du 6 avril 2021 adoptant l'affectation du résultat 2020,

Madame le Maire présente le projet de budget primitif communal 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 7 640 595 euros,
- en section d'investissement à la somme de 4 976 219 euros.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 2 abstentions (M. KLYSZ et Mme BASQUIN) et 3 voix contre (M. COSTES, M. ROUX et Mme NICOLAÏDES) décide de voter le présent budget, comme présenté ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau de chaque opération pour la section d'investissement (chapitres 20-21-23), et
- au niveau du chapitre lorsque celui-ci n'est pas rattaché à une opération.

Pour extrait conforme au registre sont les signatures. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
29	13	29
Pour	Contre	Abstentions
24	3	2
Date de la convocation : 26/03/2021		
Date d'envoi et d'affichage : 26/03/2021		

Le Maire,



Camille POUPONNEAU

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en Préfecture le
- publication ou notification le